

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2013

---

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5545 (Rect)

présenté par  
M. Germain

à l'amendement n° 4884 (2ème Rect) de Mme Carrey-Conte

-----

### **APRÈS L'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le fonds Couverture maladie universelle dans »

les mots :

« un fonds de mutualisation, existant ou à créer, pour prendre en charge ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à ne pas circonscrire le rapport à une seule solution. Ce rapport devra étudier la possibilité de faire intervenir un fonds de mutualisation, existant ou à créer.